

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 164

présenté par
M. Paul

ARTICLE 66

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de l'origine professionnelle »,

les mots :

« du caractère professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel du rapporteur.